



## DANS LE SPECTACLE AUSSI !

La Fédération Cgt Spectacle se mobilise à nouveau dans le cadre de la **journée internationale de lutte pour les droits des femmes**, pour dénoncer les inégalités subies par les femmes dans les secteurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle, et appeler à une égalité réelle entre toutes et tous les salarié·e·s.

Si nous avons obtenu quelques avancées ces dernières années (meilleure prise en compte du congé maternité dans l'accord du 28 avril 2016 sur l'indemnisation chômage des salariées intermittentes du spectacle, dispositif AGEDATI d'aide à la garde d'enfant(s) pour les salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle dans le cadre du FONPEPS), le chantier reste encore énorme.

Les femmes continuent de subir des inégalités de salaire (18 % d'écart en moyenne dans le secteur de la culture, selon le département d'études, de prospective et de statistique du ministère de la culture), elles restent trop peu programmées dans des institutions culturelles (3 metteuses en scène programmées cette année au Printemps des Comédiens contre 17 metteurs en scène, ou encore seulement 29 % de femmes solistes programmées dans des théâtres lyriques, des orchestres et des festivals sur la saison 2016-2017), sous-représentées dans les métiers techniques (en 2017, 90 % des technicien·e·s dans la branche des entreprises techniques au service de la création et de l'événement étaient des hommes) et subissent des discriminations liées à l'âge (les comédiennes et les chanteuses lyriques de plus de 50 ans). S'ajoute à cela les violences sexistes et sexuelles dont notre secteur d'activité n'est pas exempt, comme en atteste la collecte de témoignages dans le cadre de la **campagne « l'envers du décor »**.



Alors que nous menons depuis plusieurs semaines une bataille pour préserver le régime d'assurance chômage des salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle, nous rappelons que les femmes représentent seulement 35,8 % des intermittent·e·s (*source : Pôle emploi 2016*).

Ces statistiques ne sont pas une fatalité. Elles illustrent des décennies d'absence de volonté politique pour promouvoir dans nos secteurs des mesures permettant plus d'égalité pour les femmes. Si les choses évoluent (doucement) depuis quelques années, nous devons agir pour que les beaux discours se transforment en acte.

### Ainsi, la Cgt spectacle revendique :

- ✓ Un plan d'actions concrètes pour l'égalité professionnelle dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, négocié avec les employeurs rassemblés sous l'égide de la FESAC ;
- ✓ Des accords égalité femmes-hommes dans les entreprises et dans tous les champs de conventions collectives prenant en compte l'emploi discontinu des salarié·e·s intermittent·e·s, les rythmes de travail du secteur, et élargissant les obligations aux très petites structures, représentant plus de 90 % des entreprises du secteur ;
- ✓ Une charte contraignante pour le respect des questions d'égalité lors de l'attribution de subventions et aides. En effet, l'argent public ne doit plus subventionner les inégalités ;
- ✓ L'élargissement du dispositif « Allo Discrim » (cellule d'alerte et de signalement d'acte de harcèlement sexuel) du ministère de la culture à toutes et tous les professionnel·le·s du secteur, en partenariat avec Audiens et le CMB ;
- ✓ La création d'un index de l'égalité femmes-hommes adapté à la réalité de nos secteurs d'activité, où l'immense majorité des entreprises compte moins de 50 salarié·e·s.

**Ainsi, nous porterons dans toutes les instances où nous siégeons la question cruciale de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour que plus aucun secteur dans notre champ ne soit un angle mort sur la question.**

**Prenons part aux rassemblements et manifestations qui auront lieu à l'occasion du 8 mars :**

- **RDV À PARIS LE 8 MARS À 15H40 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, POUR UN RASSEMBLEMENT**
- **RDV À PARIS À L'ARC DE TRIOMPHE LE 9 MARS À 11H POUR UNE GRANDE MANIFESTATION**

Pour les autres régions, merci de vous rapprocher de votre UL ou consultez les actions prévues : <https://8mars15h40.fr>

Paris, le 04/03/2019.